

Direction Départementale des Territoires de l'Indre



Le mot du Directeur Départemental des Territoires

La démarche relative à la mise en place d'une politique de l'eau dans l'Indre a été lancée conjointement avec Monsieur le Président du Conseil Général en février 2012.

L'épisode de sécheresse qui a touché le département en 2011 et les nombreuses évolutions du cadre réglementaire de l'eau (nouveau classement des cours d'eau, révision du 4ème programme d'actions de la zone vulnérable nitrates) ont souligné l'intérêt de créer un lieu de débat et de réflexion afin que tous les acteurs de l'eau dans le département puissent s'exprimer et échanger sur le sujet.

Cette démarche s'inscrit dans cette volonté d'échange et de dialogue constructif autour d'une gouvernance élargie composée de 6 collègues (élus, maîtres d'ouvrage, organisations professionnelles agricoles, entreprises, associations, services de l'état).

Elle vise également à partager un diagnostic commun de la situation de l'eau dans le département afin de définir collectivement les priorités et les actions à conduire pour valoriser l'eau sous toutes ses composantes (économie, environnement, loisirs).

Un comité de pilotage organisé en décembre 2012 a permis d'arrêter les éléments du diagnostic et de valider les enjeux et les pistes d'actions sur lesquelles les partenaires vont continuer de travailler.

Ce document est un résumé du rapport d'études produit à l'issue de la démarche, disponible sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Indre (www.indre.pref.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement / L'eau et les milieux aquatiques / Politique de l'eau dans le département de l'Indre).

Il constitue un point d'étape important, car même si l'eau est une ressource qui ne s'épuise pas, elle est vitale et doit donc être préservée. C'est dans l'intérêt de notre département de poursuivre le travail engagé. Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires impliqués sur ce dossier complexe.

Marc GIRODO

1. Méthode et objectifs de la démarche

Dans notre département, des avancées ont été réalisées ces dernières années dans le domaine de l'eau, que ce soit sur le volet qualitatif (mise aux normes des stations d'épuration, protection de captage,...) ou quantitatif. Mais des points restent à améliorer :

- le territoire n'est couvert que partiellement par un SAGE (Cher amont, Cher aval) ;
- des difficultés subsistent pour identifier des maîtres d'ouvrages susceptibles de porter les projets ;
- il n'existe pas de lieu de débat et d'arbitrage au niveau départemental pour aborder les problématiques de l'eau de façon globale, capitaliser collectivement les éléments de connaissance et se structurer pour être en capacité d'intervenir.

C'est pour apporter des éléments de réponse à ces différentes questions que l'Etat et le Conseil Général ont proposé de lancer cette démarche de mise en place d'une politique départementale de l'eau.

La méthodologie retenue pour conduire la démarche a été d'approfondir les questions par groupe de travail autour de trois thématiques :

- sur la ressource en eau et sa gestion quantitative, animée par la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires
- sur la gestion qualitative de la ressource en eau, animée par l'Agence Régionale de Santé
- enfin, sur les questions liées à la restauration, à la morphologie et aux milieux aquatiques, animée par le Parc Naturel Régional de la Brenne.

2. Constats, enjeux et propositions d'actions

2.1. Ressource et gestion quantitative

Globalement, les niveaux de prélèvements dans l'Indre (tous usages confondus) restent peu importants au regard de la ressource (environ 34 millions de m³ sur les 1,5 milliards de m³ de pluies efficaces).

Mais même si la pression globale de prélèvement reste faible, on note néanmoins une concentration des besoins (industrie, agriculture, AEP) sur certains secteurs (notamment l'agglomération Castelroussine et la partie Sud de la Brenne) et à certaines périodes. Des problèmes récurrents de gestion de la ressource se posent les années sèches avec des situations d'assecs sur les cours d'eau.

Sur la ressource en eau, l'enjeu réside dans la nécessité de partager et de capitaliser les éléments de connaissance pour mieux la gérer.

Le département de l'Indre est caractérisé par une pluviométrie qui se situe dans la moyenne nationale, globalement stable au cours de la dernière décennie (environ 700 mm / an).

Une partie importante du sous-sol du département est calcaire et évacue rapidement la lame d'eau qui tombe. Cette caractéristique rend le débit des cours d'eau et le niveau des nappes très fluctuants. La situation de la nappe du dogger au sud-ouest apparaît notamment préoccupante.

Les actions doivent porter sur un travail d'évaluation de l'influence des structures géologiques sur la répartition des ressources et d'étude du fonctionnement hydrologique des masses d'eau et des relations eaux de surface - aquifères.

Sur les prélèvements, l'enjeu est de concilier au mieux les différents usages de façon à assurer la disponibilité de la ressource destinée à l'AEP, à maintenir un débit minimum biologique pour les espèces aquatiques tout en assurant les activités économiques du territoire (industrie, agriculture).

Pour l'alimentation en eau potable, la nappe du jurassique supérieur est fortement sollicitée au niveau de la Champagne Berrichonne puisqu'elle concentre près de la moitié des volumes prélevés dans le département. Bien que globalement satisfaisant, le rendement des réseaux présente de fortes disparités entre les structures gestionnaires et va nécessiter des investissements importants de renouvellement dans les années à venir.

Les actions relevées sur le thème de l'alimentation en eau potable portent sur la nécessité :

- d'accélérer la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la sécurité de la distribution d'eau
- d'investir massivement pour renouveler des réseaux
- de promouvoir l'adhésion des services communaux de petite taille à des syndicats plus importants.

Les volumes prélevés pour l'irrigation dans le département restent faibles au regard de ceux de la région. Le constat est le même pour les surfaces irriguées qui représentent 7000 hectares dans l'Indre, en baisse au cours de la dernière décennie, contre 130 000 ha dans le Loiret et 96 000 ha dans l'Eure-et-Loir.

En agriculture, les actions doivent porter sur :

- la réalisation d'études d'opportunités, au cas par cas, en vue de la création de retenues de substitution pour retenir les pluies d'hiver, tout en appliquant des règles strictes quant à leurs implantations, ceci en vue de sécuriser des productions agricoles à haute valeur ajoutée.
- sur les secteurs les plus tendus (Ringoire notamment), la mise en place de modes de gestion volumétrique sur le modèle de celui de la Trégonce.

Enfin pour les besoins industriels, les volumes d'eau prélevés sont eux aussi en baisse régulière depuis 1998. Cela s'explique essentiellement par l'intégration dans l'industrie de nouveaux process plus économes en eau.

Les actions suivantes sont proposées dans le domaine de l'industrie :

- poursuivre le recours à de nouveaux process plus économes de la ressource en eau
- prendre en compte le critère de la disponibilité de l'eau pour l'implantation de nouvelles activités
- promouvoir la réutilisation, par recyclage, des eaux utilisées.

2.2. Gestion qualitative

Le travail partenarial mené a permis d'objectiver et d'enrichir les débats, et de parvenir à un diagnostic partagé de la situation. Il reste des points à traiter, notamment sur la question des nitrates qui est un dossier sur lequel les progrès qui ont été faits au cours des 30 dernières années ne se traduisent pas encore par une baisse significative des taux observés. Des avancées ont été constatées, avec notamment un important travail mené sur les captages Grenelle qui constitue une démarche à approfondir.

Sur la pollution urbaine, l'enjeu doit porter sur la réduction de la pollution organique et du phosphore issus des eaux usées et pluviales.

Des efforts significatifs ont été menés au cours des dernières années pour mettre aux normes les stations d'épuration du département notamment grâce au soutien financier de l'agence de l'eau et du Conseil Général ; quelques points noirs demeurent cependant (notamment à La Châtre).

Ainsi, les actions prévues visent à :

- établir des priorités d'intervention en matière d'assainissement sur la base d'un diagnostic partagé
- optimiser le fonctionnement des réseaux par temps de pluie
- promouvoir la réalisation d'un zonage pluvial lors de l'élaboration ou de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur l'agriculture, les enjeux visent à améliorer la situation sur les nitrates à court terme et la connaissance sur les pollutions par les pesticides, afin de communiquer efficacement sur les règles à respecter.

Les teneurs en nitrates des eaux brutes des nappes du jurassique restent à un niveau important. Certains cours d'eau du département présentent des teneurs en nitrates supérieures au seuil de 50 mg/l (Renon et Ringoire).

Sur les pesticides, les données actuelles ne laissent pas apparaître de souci majeur. De plus, il est à noter que plusieurs collectivités locales ont déjà signé la charte d'abandon progressif des pesticides.

Les propositions d'actions retenues sur l'agriculture visent à :

- s'appuyer sur le 5ème programme d'actions de la directive nitrates, en vue d'une gestion collective des milieux pour leur faire re(jouer) leur rôle d'auto épuration
- accélérer l'évolution des systèmes de production vers une agriculture durable
- limiter le drainage en tête de bassin versant ainsi que sur les masses d'eau en risque « nitrates »
- promouvoir l'usage restreint des pesticides par les collectivités, les agriculteurs (acquisition du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit certiphyto) et les particuliers.

Dans l'industrie, l'enjeu vise à accompagner et conforter les actions mises en place pour maîtriser les pollutions par les micro-polluants.

Les pollutions liées aux rejets des activités industrielles dans le département sont suivies dans le cadre du programme de réduction des rejets de substances dangereuses pour l'eau. Une attention particulière est notamment à porter sur la zone industrielle de la Martinerie, l'abattoir de Lacs,...

Ainsi, il est prévu d'étudier spécifiquement la situation des stations recevant les effluents des activités industrielles fortement polluantes.

Enfin sur l'alimentation en eau potable, l'enjeu vise à garantir une disponibilité de la ressource qui respecte toutes les normes de qualité.

Traduit en terme d'action, cet enjeu doit permettre d'assurer la protection des 7 captages « Grenelle ».

2.3. Restauration, morphologie et milieux aquatiques

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est d'une grande importance pour notre département. En effet, l'Indre se caractérise par la présence de zones humides riches, préservées et à forts enjeux écologiques.

Un enjeu vise à améliorer la connaissance des zones humides.

Malgré leurs multiples intérêts tels que l'interception des pollutions diffuses, la régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines et la conservation de la biodiversité, la disparition des zones humides se poursuit. La mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées zones humides dans le sud de l'Indre constitue déjà une initiative intéressante.

Sur cet enjeu, d'autres actions sont proposées : capitaliser les connaissances en matière de zones humides et prendre en compte la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Un enjeu vise à limiter les impacts des plans d'eau sur la ressource et les milieux.

Les plans d'eau représentent près de 13 000 hectares de surface en eau, avec notamment des densités importantes dans la Brenne et le Sud du département.

Bien que les plans d'eau abritent un patrimoine naturel remarquable (amphibiens, insectes...), ils présentent des impacts négatifs sur le plan quantitatif (évaporation), qualitatif (impact thermique, apport de substances lors des vidanges) ou biologique (entrave à la circulation des espèces).

Plusieurs pistes d'actions ont été proposées sur cet enjeu : limiter la création de nouveaux plans d'eau, mener un travail de recensement des plans d'eaux existants puis mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion et, enfin, élaborer une doctrine départementale afin de limiter leurs impacts.

Enfin, un dernier enjeu vise à conforter la vie de nos rivières.

En effet, de nombreux obstacles à l'écoulement existent sur les rivières de l'Indre. L'inventaire en cours de constitution montre la densité et la variété de ces ouvrages : seuils de moulin, buses, plans d'eau en barrage de cours d'eau,...

De plus, un nouveau classement des cours d'eau a été approuvé en juin 2012 afin de limiter l'impact des ouvrages sur la circulation piscicole et conforter ainsi la vie des rivières.

Pour avancer sur cet enjeu, une action a été proposée, visant à communiquer, expliquer et convaincre sur la continuité écologique.

3. Conclusion et suites

Au delà des actions identifiées suite au diagnostic mené, le travail doit se poursuivre. La création de SAGE, notamment sur les bassins de l'Indre et de la Creuse, n'a pas été envisagée à ce stade.

Il a donc été proposé de s'appuyer sur les travaux déjà engagés pour approfondir la réflexion sur des thématiques importantes qui nécessitent d'être débattues, sans perdre de vue qu'une structuration plus forte sera nécessaire à terme. Trois thématiques sont identifiées, qui seront portées par des animateurs et leurs structures : une première sur la continuité écologique, une deuxième sur l'eau potable et une dernière sur les retenues de substitution.

En 2013, ces trois thématiques seront approfondies par la constitution de groupes de travail. Les travaux menés feront ensuite l'objet d'une restitution en comité de pilotage de la politique de l'eau, pour une validation partenariale des actions en vue de leur mise en œuvre effective.